

~~FA 03 226556~~

C250
Fnc

21866

R É P O N S E

DE M. MALOUE T,

A la dénonciation du Club de la Constitution monarchique, par M. Barnave.

L E T T R E

DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE
LA CONSTITUTION;

S U I V I E

*De celle aux Correspondans de la Société
des Amis de la Constitution monarchique.*

THE NEWERRY
LIBRARY

1870

Received of the
Hon. Secy of the
Treasury
the sum of
\$1000
for
the
purchase of
land
in
the
County of
Jefferson
State of
Missouri
this
1st day of
January
1870

Wm. J. [Name]
Secy of the
Treasury
Washington
D.C.

Witness my hand
and seal
this
1st day of
January
1870



R É P O N S E

DE M. MALOUE T,

*A la dénonciation du Club de la Constitu-
tion monarchique, par M. Barnave.*

J'AVOIS vu des crimes impunis, des hommes avides de pouvoir, s'élever par toutes sortes d'intrigues; j'ai connu des princes despotes, des ministres absolus; mais la tyrannie dans toute son audace je ne la connoissois pas, & je ne conçois pas qu'il y ait des hommes assez vils pour fléchir devant la tyrannie qui se masque du nom de patriotisme. Ah! si c'est un droit sacré que celui de résister à l'oppression, que tous les hommes généreux brisent comme moi le joug qu'on leur impose, car ce n'est pas le joug des lois, c'est celui des tyrans, des factieux que je ne subirai jamais.

Je ne fais si le tumulte des camps & le bruit des armes présentèrent jamais plus d'alimens à la discorde que ces scènes affreuses, où des repré-

sentans du peuple , unissant leurs cris & leurs applaudissemens à ceux des spectateurs , accueillent avec des transports de joie , quoi ? un acte d'humanité , de justice & de bienfaisance ? non : des paroles de sang , des calomnies & des outrages à ceux qu'on opprime !

Vous voilà donc , Français , obligés de vous affilier tous au club des Jacobins , sous peine d'être traités en ennemis de la constitution ; & vous , membres de la société monarchique , qui avez osé rivaliser avec le club dominateur , & qui déjà chassés d'un quartier dans un autre , interdits par la municipalité , n'avez obtenu votre réhabilitation qu'en vous soumettant humblement au plus rigoureux examen , vous voilà dénoncés par M. Barnave , comme des *hommes perfides , infidieux , distribuant aux pauvres un pain empoisonné.*

Si huit ou neuf cents citoyens , du nombre desquels j'ai l'honneur d'être , ainsi traités à la grande satisfaction des tribunes & de la majorité de l'Assemblée nationale , n'obtiennent pas la réparation de cette injure , M. Barnave me permettra de lui demander ce qu'il appelle la constitution , l'heureuse révolution , & sur-tout la liberté.

Il étoit de droit , ou au moins d'usage que je n'eusse pas le droit de lui répliquer , mais il seroit

plus difficile de m'empêcher de dire à toute la France que si la nation ne peut former qu'un seul club, sous la présidence de M. Barnave, en conséquence des droits de l'homme, je demande à n'être pas de ce club; si au contraire il est permis à la nation d'en former deux, je suis de l'autre; & malgré la dénonciation & le comité des recherches, que je n'aime point, mais que je ne crains pas davantage, j'assisterai à ce club monarchique plus assidument que par le passé, si on ne nous interdit pas le feu & l'eau.

Je ne fais ce que signifie cette histoire de pain distribué aux pauvres, dont on a fait tant de bruit: s'il en a été question dans une séance publique, je n'y étois point; si ce sont les commissaires de la société qui ont fait l'aumône en son nom, je ne suis pas du nombre des commissaires; mais comme je connois parfaitement leur honnêteté, & l'esprit de la société, & sa très-modique recette, je déclare que c'est une horrible imposture que de soutenir que la société ait fait distribuer du pain à des milliers d'ouvriers: on en porte le nombre à trente mille.

Dans quel malheureux temps vivons-nous donc, si pour distribuer de l'aveu même de la police, le plus foible secours aux misérables, on est dénoncé au peuple comme son ennemi?

Et que prétendez-vous , Messieurs , en multipliant ainsi , dans toute la France , la haine , les soupçons & les ressentimens ? Voulez-vous vous faire aimer & vous faire craindre ? Je réponds que si tout le monde est de mon avis , vous n'obtiendrez ni l'un ni l'autre. La nation ne peut être encore long-temps abusée. Pendant qu'on lui vante la douceur de nos lois , ses mœurs deviennent sensiblement atroces ; les prisons se remplissent ; les victimes sont entassées dans les cachots ; on brûle , on massacre , on intercepte les lettres ; d'infames écrivains ont toujours la hache levée , & professent hautement la doctrine des cannibales ; ils sont tolérés , protégés ; les injures , les calomnies sont impunies ; on ose dire dans l'assemblée que cette coupable licence est utile à la révolution ; enfin , pour mettre le comble à tant de violence & d'absurdités politiques , après avoir favorisé tous les désordres & tourmenté toutes les classes de citoyen , il suffit aujourd'hui d'être attaché à la constitution monarchique , pour devenir un objet de scandale , & être dénoncé dans la tribune de l'Assemblée nationale.

On se fert , a dit M. Barnave , de ce que les hommes ont de plus sacré pour soulever les esprits : « C'est au nom de la religion que nous chérissions tous ; c'est en invoquant les droits de la propriété que nous respectons , & l'attachement à la monarchie qui est dans le cœur de tous les Français ,

qu'on alarme les citoyens , & que les ennemis du bien public ourdissent leurs coupables trames d'un bout du royaume à l'autre.--- Une société de prétendus amis de la constitution monarchique , ose , dans le sein de la révolution , au milieu de la capitale , s'élever contre la constitution même , & distribuer au peuple un pain empoisonné.....»

Je répons à M. Barnave que je suppose aux lois nouvelles les meilleures intentions ; je ne leur impute aucun tort , sans me charger toutefois de leur apologie ; mais je ne fais ce qu'elles commandent & ce qu'elles sont devenues : je ne vois nulle part l'action des lois , je vois celle d'un ouragan dévastateur.

La loi commande de nouvelles formes pour la discipline ecclésiastique ; mais elle ne commande pas la fureur de la sédition dans les églises ; elle ne commande pas à des hommes féroces de menacer leurs pasteurs de la potence , de les arracher de l'autel s'ils ne prêtent pas le serment. Ainsi tel homme honnête , qui dans la paix & la liberté de sa conscience même , crut pouvoir se soumettre à la loi nouvelle , repoussé avec indignation les violences qui s'exercent en son nom.

C'est donc au nom sacré de la loi que des brigands , d'un bout du royaume à l'autre , commettent d'épouvantables excès contre la religion & ses ministres.

Sans doute il étoit permis aux ecclésiastiques & aux nobles dépouillés, d'invoquer en leur faveur ce qui avoit été considéré jusqu'à présent comme droit de propriété. La nouvelle loi, par des définitions plus sévères, a circonscrit & limité tous les droits anciens : & si les parties intéressées ont fait entendre leurs réclamations, on n'a vu nulle part ni résistance active, ni projets de résistance ; les délations, les accusations se sont multipliées ; la plus détestable inquisition s'est exercée contre les nobles & contre les prêtres, & en n'a pu encore en faire pendre qu'un seul par la main du bourreau ; mais combien de massacres & d'incendies, désolent encore ce malheureux royaume ! --- Il est donc permis d'invoquer le respect dû à la propriété, sans offenser la nouvelle loi, qui n'assure encore à personne ni la liberté, ni la propriété, ni la sûreté individuelle ; & lorsqu'on prostitue le titre de patriotes à des brigands, il est naturel que les honnêtes gens aient horreur d'un tel patriotisme.

Vous dites que les Français sont attachés à la monarchie ; je le crois comme vous ; mais c'est par cette raison qu'il est temps d'en fauver les débris ; & lorsque vous appelez ceux qui se disent amis de la constitution monarchique des hommes perfides, insidieux, qui empoisonnent le peuple, il faut que vous prouviez cette assertion, ou bien il nous sera facile d'en démontrer l'intention. La voici,

Le club des jacobins prépare tous les décrets , & gouverne toute la France par ses correspondans.-- Il n'est pas de grande ni de petite ville où cette société n'exerce la plus odieuse aristocratie , car le peuple qui ne connoît pas le sens de ce mot , doit apprendre qu'il n'y eut jamais d'autres aristocrates que ceux qui se réunissent & se coalisent pour disposer de toute l'autorité , de toutes les élections , de toutes les places & les fonctions publiques. Or , il me semble que , grammaticalement & politiquement , c'est bien là le signalement des jacobins. Indépendamment de cette influence fédérative , celle sur l'opinion publique s'exerce par les écrivains , les pamphlets , les journaux affiliés , les dénonciations en titre d'office. Cependant vous savez qu'une très-grande partie de la nation se lasso de votre joug , & que vous ne pouvez le perpétuer , qu'en lui montrant toujours l'épouvantail d'une contre-révolution , & en vous présentant toujours comme des sentinelles vigilans , qui avertissent des approches de l'ennemi.

Si , dans de telles circonstances , tous les bons citoyens pouvoient convenir entr'eux de leur respect mutuel pour les lois , de leur amour pour la liberté , de leur horreur pour le crime et la licence , de leur attachement à la constitution monarchique , dès-lors votre aristocratie & le vernis de patriotisme qui la couvre sont en grand danger. -- Mais votre dénonciation , & le triomphe momentané qu'elle a obtenue ,

ne vous en préserveront pas , car vous voilà forcés ou de prouver légalement votre accusation , ou de nous détruire par la force , si nous avons la foiblesse de nous laisser attaquer sans nous défendre. Si vous ne voulez pas prouver , nous prouverons ; si l'on nous attaque , j'espère que nous userons des droits de l'homme. -- Dans les deux cas , la France entière sera bien avertie des vues pacifiques , patriotiques & monarchiques de votre dénonciation. -- Voilà donc une imprudence , une impétie politique , qui contrarie tous les principes de la théorie d'une révolution : car il ne faut jamais faire un pas en avant qui en nécessite deux en arrière. Cromwell ne se laissoit point ainsi entraîner aux applaudissemens des tribunes Il n'attaqua les monarchistes qu'après avoir fait décréter par son parlement que la Grande-Bretagne se constituoit en république. -- Il falloit donc attendre le succès de la doctrine de M. Robert qui nous prouve invinciblement que la France est destinée par sa nature à former une république.

Je ne fais , dans cette grande contestation , quel parti vont prendre les brigades du Palais-Royal ; quelles évolutions leur feront commandées contre notre société dispersée ; mais mon avis est que sa première démarche soit de paroître à la barre de l'Assemblée nationale , & de demander la permission d'y exposer ses principes & de les faire juger , sauf à poursuivre ensuite M. Barnave pour réparation de l'injure qu'il lui a faite.

Mon avis est que la société continue à s'assembler , même sans l'agrément de M. Barnave ; & que l'on publie dans tout le royaume la tyrannie qu'on y exerce dans la capitale contre des citoyens paisibles qui professent leur attachement à la constitution monarchique , décrétée par l'Assemblée nationale , & journellement attaquée par des factieux.



L E T T R E

De la société des Amis de la Constitution.

Paris , le 24 janvier 1791.

FRERES ET AMIS,

ON pourroit peut-être égarer les citoyens de vos contrées , par le récit d'un très-petit événement qui s'est passé à La Chapelle , banlieue de Paris , aujourd'hui lundi 24 de ce mois ; on pourroit vous dire que la chose publique est en danger , ne le croyez pas ; cependant notre sollicitude pour tout ce qui intéresse la patrie , nous engage à vous écrire afin de vous rassurer sur les alarmes qu'on cherche à répandre dans l'ame de tous les citoyens. Quelques chasseurs , préposés à la garde des barrières , ont , dans une dispute assez vive , tué ou blessé dix ou douze personnes , sous prétexte d'empêcher la contrebande. On en a arrêté plusieurs , & déjà ils ont déclaré qu'on les avoit payés pour commettre le crime dont ils se sont rendus coupables ; mais nous ne devons pas nous dissimuler que nous sommes aussi menacés des troubles que cherche à exciter une société connue sous le nom des amis de la constitution monarchique : nous ne les redoutons pas sans doute ; mais comme il est bon de surveiller les ennemis de la

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

L E T T R E

*Aux Correspondans de la Société des Amis
de la Constitution monarchique.*

C'EST avec l'indignation la plus vive que nous avons lu la lettre ci-jointe, rendue publique par une société qui se dit amie de la constitution, & signée par plusieurs de ses membres.

Nous déplorons l'événement malheureux arrivé à La Chapelle, et nous ne l'appelons pas un *très-petit événement*, parce que la mort et les blessures de plusieurs citoyens & soldats, & l'infraction faite à la loi ne sont pas un *très-petit événement* aux yeux des amis de la société monarchique.

Nous déclarons à ceux qui disent que la société des amis de la constitution monarchique *cherche à exciter des troubles*, qu'elle ne s'est réunie que pour s'opposer de tout son pouvoir à ce que les troubles existassent ; nous donnons aux auteurs de cette calomnie *le démenti* le plus formel ; nous les défions d'en fournir *une preuve*, ni même *un indice* ; & nous les attendons aux tribunaux.

Puisse bientôt quelque *délateur* encouragé par le

révolution, nous avons délibéré que nos séances se tiendront tous les jours jusqu'à nouvel ordre, & tous nos braves collègues, dans un mouvement de patriotisme aussi prompt que celui d'une insurrection inopinée, ont fait le serment solennel de surveiller les ennemis de la chose publique, de les dénoncer à tous les bons patriotes & de se rallier tous, dans un moment de calamité, au drapeau de la liberté, pour la défendre & pour la maintenir.

Nous sommes, &c.

Victor Broglie, *président*; Villars; G. Bonnacarrere; Alexandre Beauharnois; Voydel, *secrétaire*.

Extrait du procès-verbal de la séance du lundi 24 janvier 1791.

Après les débats également utiles & précieux pour la tranquillité publique sur la motion d'un honorable membre que tous les amis de la constitution firent le serment de défendre de leur fortune & de leur sang tout citoyen qui auroit le courage de se dévouer à la dénonciation des traîtres à la patrie & des conspirateurs contre la liberté, à l'instant la société entière a prêté ce nouveau serment & a arrêté unanimement qu'il en fût fait mention dans son procès-verbal.

Victor Broglie, *président*. Villars; Alexandre Beauharnois; Voydel; G. Bonnacarrere, *secrétaire*.

serment qu'ont fait tous les jacobins de le défendre de leur fortune & de leur sang , nous attaquer ouvertement devant la loi ; nous lui devons le triomphe de la vérité.

Nous déclarons qu'amis de la constitution monarchique , décrétée par l'assemblée nationale & acceptée par le roi , notre seul crime , celui que nous avons commis & que nous commettrons constamment est de ne pas ployer la tête sous le joug des jacobins.

Nous annonçons à tous ceux qui ne veulent obéir qu'à la loi , que les amis de la constitution monarchique périront tous avant de reconnoître une puissance qui n'est pas celle de la loi.

Français , demeurez paisibles spectateurs de cette lutte entre deux clubs dont l'un veut régner & l'autre n'être pas esclave. Nous vous jurons que les jacobins nous laisseront enfin tranquilles , ou qu'il sera démontré à toute l'Europe que les jacobins règnent sur la France , & que nous étions les derniers hommes dignes d'une véritable liberté.

Dubergier , président ; Hamelin , vice-président ; Cornier ; Hautefont ; de Rossy ; d'Agier ; Stanislas Clermont-Tonnerre , Membres du directoire.

Comme on ne dit pas les paroles de la prière de
l'âme, on ne dit pas les paroles de l'âme, on ne dit pas
les paroles de l'âme, on ne dit pas les paroles de
l'âme.

Comme on ne dit pas les paroles de la prière de
l'âme, on ne dit pas les paroles de l'âme, on ne dit pas
les paroles de l'âme, on ne dit pas les paroles de
l'âme.

Comme on ne dit pas les paroles de la prière de
l'âme, on ne dit pas les paroles de l'âme, on ne dit pas
les paroles de l'âme, on ne dit pas les paroles de
l'âme.

Comme on ne dit pas les paroles de la prière de
l'âme, on ne dit pas les paroles de l'âme, on ne dit pas
les paroles de l'âme, on ne dit pas les paroles de
l'âme.